

SYNERGIE MONEGASQUE :
COUPS DE CŒUR / COUPS DE GUEULE
JUILLET 2012

LIAISON ENTRE LES PORTS / SUGGESTION :

Création d'un tunnel piétonnier avec tapis roulant pour la liaison entre les deux ports de Foopntvieille et de la condamine.

Ou encore, relier les 2 ports par un sentier littoral suspendu, contournant le rocher entre le parking des pêcheurs et fontvieille ; si besoin des escaliers agrémenteraient le parcours tel que celui qui conduit à la plage de la mala ; si cela existait, nous aurions eu plaisir à le lire dans le livre récemment publié, « *d'un cap à l'autre* » de Pierre Dévoluy et Pierre Yves Reichenecker .

GRANDE DISTRIBUTION

Il serait utile que le gouvernement communique clairement sur l'avenir de la grande distribution à Monaco et qu'un démenti soit fait pour faire cesser la rumeur que CARREFOUR va bientôt partir et être remplacé.

La présentation par le gouvernement Princier du futur centre commercial de Fontvieille où se trouve la salle du Canton est attendu par le public ; bien plus encore la communication par la Mairie de Cap d'ail de la réalisation d'un centre commercial avec quelle enseigne ?

FUTUR CINEMA

Les résidents attendent aussi la confirmation que le cinéma du Sporting sera installé dans le complexe commercial de Fontvieille.

Ces informations sont aussi importantes que l'annonce extraordinaire en début de l'été de la nouvelle implantation du « skate parc »...

CONSEIL DE L'EUROPE

Les membres de SYNERGIE MONACO furent parmi les premiers à prendre une position volontariste pour l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe car à ce moment là seuls MONACO et la BIELORUSSIE n'y adhéraient pas.

IL ne serait pas concevable qu'actuellement Monaco soit le seul pays à refuser d'y adhérer ; mais nous avons toujours précisé que cette adhésion devait se faire en respectant les spécificités de la Principauté, notamment en matière de priorité d'emploi et de logement.

Il y a évidemment des standards Européens auxquels nous ne pouvons pas échapper, mais compte tenu que certaines propositions ne sont pas

obligatoires, nous ne sommes pas obligés de les intégrer en faisant du « copier/coller » et encore moins d'anticiper les exigences pour paraître un bon élève ou pour défendre des idéologies qui sont incompatibles avec notre monarchie héréditaire et constitutionnelle et nos spécificités.

Incontestablement, il y a eu des évolutions positives au plan législatif depuis l'adhésion au Conseil de l'Europe ; toutefois, elles auraient du se faire de bon sens, plutôt que de les appliquer suite à des obligations ou des recommandations du Conseil de l'Europe.

Ainsi par exemple, sans le Conseil de l'Europe, n'aurions nous pas été capable de prendre les dispositions adéquates pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ou la protection des enfants... ?

Nous nous serions par contre passé de la loi sur la liberté des associations puisqu'en raison du principe de liberté, il ne nous ai plus possible de laisser s'installer des associations que nous n'aurions pas voulu voir exister à Monaco (nous disons clairement ce que beaucoup pensent tout bas !)

Pas question d'être l'émissaire de Conseil de l'Europe et peu à peu de tendre vers le parlementarisme.

Que tous les mouvements politiques défendent les particularités monégasques de notre identité nationale, dans un dialogue permanent et constructif, par pour faire du protectionnisme, mais tout simplement pour continuer à exister et à permettre aux générations actuelles et futures d'avoir du travail, un logement et une économie locale.

C'est pour les mêmes raisons que nous confirmons notre avis défavorable à l'adhésion à l'E.E.E et à l'U.E et que nous encourageons tous les élus, de quelque sensibilité que ce soit à défendre cette position, l'essentiel étant de préserver la priorité nationale.

REUNION DE L'OSCE (du 5 au 9 juillet à Monaco)

Nous pensons qu'un CONSEILLER NATIONAL n'est pas un parlementaire, mais un conseiller... dans cet esprit l'on s'interroge si lors de réunion de l'OSCE, il est opportun qu'un conseiller national évoque « la place de l'armée » dans la nouvelle Egypte et la « conciliation de la charia avec l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme » ; bien que nous partageons sur le fond ce type de déclarations, nous avons appris dans le passé que toute déclaration à caractère international appartenait au Prince et le Président de la commission des relations extérieures ne s'était jamais permis de s'exprimer au nom de l'Etat monégasque.